

## ASN - Calais

### Résumé non technique de l'étude d'impact

Réf. Entime 3385-006-006 / Rév. C / 19.06.2015

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
C	19.06.2015	L. Averlant	G. Saint Maxin	M. El Ouafi
B	07.05.2014	L. Averlant F. Habert - A. Saison	A. Roques H. Bouillet	M. El Ouafi M. Geoffroy
A	11.07.2013	L. Averlant	A. Roques	M. El Ouafi

*La présente révision annule et remplace la révision B du 19.06.2015*

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex  
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - [www.entime.fr](http://www.entime.fr)

## Sommaire

I	INTRODUCTION .....	4
II	LOCALISATION DU SITE .....	5
III	JUSITIFICATION DU PROJET .....	6
IV	BIODIVERSITE.....	7
V	PATRIMOINE ET PAYSAGE .....	8
VI	SOL .....	9
VII	EAU.....	10
VII.1	Gestion des eaux .....	10
VII.2	Consommation d'eau .....	10
VII.3	Gestion des eaux pluviales .....	11
VII.4	Mesures pour limiter l'impact.....	11
VIII	BRUIT.....	12
VIII.1	Caractérisation des niveaux sonores .....	12
VIII.2	Conformité des niveaux sonores .....	12
VIII.3	Impact du projet.....	13
VIII.4	Conclusion .....	14
IX	AIR .....	16
X	DECHETS .....	17
XI	TRAFIC .....	17
XI.1	Trafic lié au projet de valorisation de câbles .....	17
XI.2	Conclusion .....	17
XII	EFFETS CUMULES .....	17
XIII	UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE .....	17
XIV	EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE.....	18
XIV.1	Sources d'émissions.....	18
XIV.2	Agents retenus.....	18
XIV.3	Evaluation de l'exposition .....	18
XV	REMISE EN ETAT DU SITE .....	19
XVI	MTD.....	19
XVII	CONCLUSION .....	20

## Liste des figures

Figure 1 : Périmètre d'étude .....	4
Figure 2 : Localisation du site ASN .....	5
Figure 3 : Localisation des zones d'intérêts écologiques .....	7
Figure 4 : Localisation des zones Natura 2000 .....	8
Figure 5 : Synoptique de gestion des eaux du site ASN .....	10
Figure 6 : Implantation des points de mesures .....	12
Figure 7 : Impact du projet sur les niveaux sonores .....	14
Figure 8 : Campagne de mesure des niveaux sonores - Aout 2014 et janvier 2015 .....	15

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Historique de la consommation d'eau .....	10
Tableau 2 : Résultats des mesures acoustiques - Limites d'exploitation .....	12
Tableau 3 : Résultats de mesures des niveaux sonores - Zone à émergence .....	13
Tableau 4 : Agents retenus pour l'ERS .....	18

# I INTRODUCTION

L'objet du présent chapitre est de présenter un résumé non technique de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation relative à la fois au projet de valorisation de câbles sous-marins mais aussi à la mise à jour des activités autorisées sur le site.

Le périmètre d'étude correspond au rayon d'affichage et d'enquête publique le plus grand des rubriques sous autorisation ; il correspond à la rubrique 2791 (Traitement de déchets non dangereux), soit 2 km.

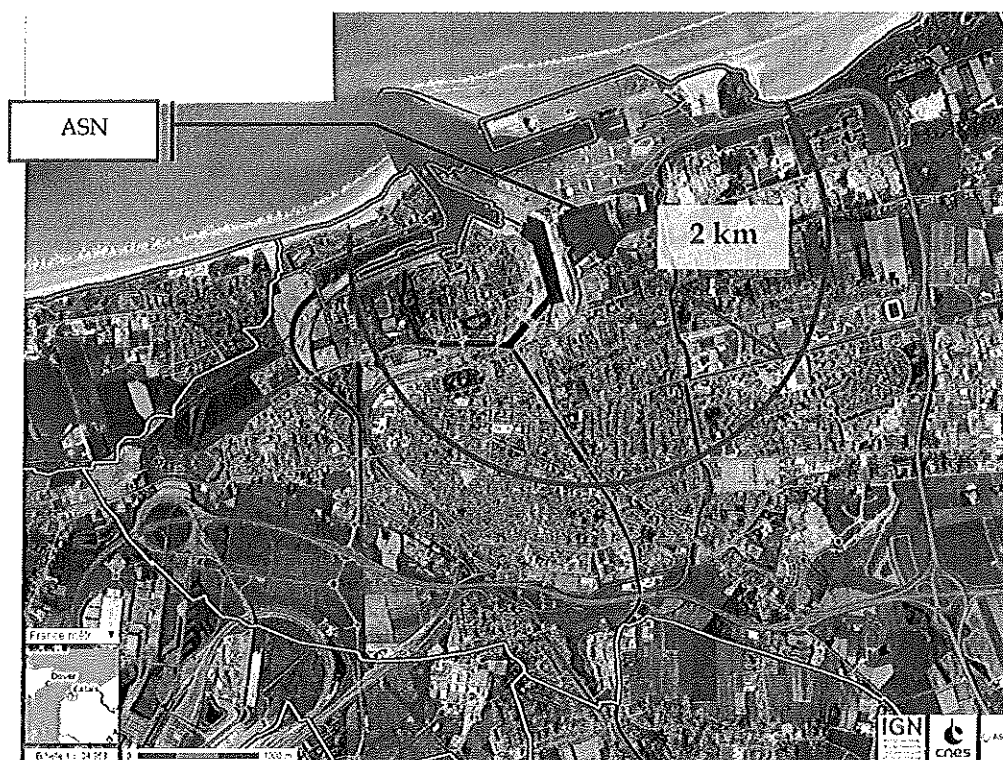


Figure 1 : Périmètre d'étude

## II LOCALISATION DU SITE

ASN est situé sur la commune de Calais (Figure 2) 536 quai de la Loire.

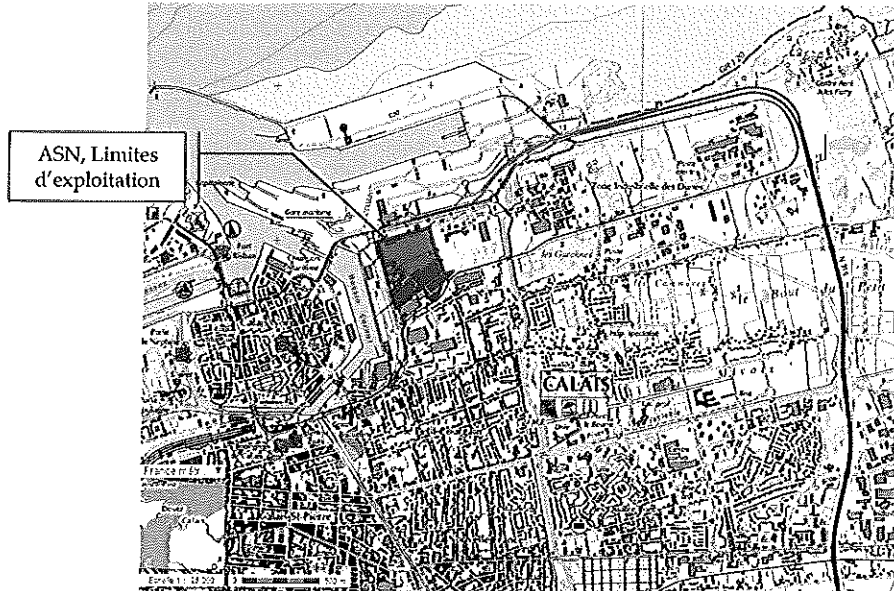


Figure 2 : Localisation du site ASN

### III JUSTIFICATION DU PROJET

La société ASN exploite à Calais une usine de fabrication de câbles sous-marins de télécommunication à fibres optiques. Le site est autorisé par arrêté préfectoral du 9 juin 2006 et par les arrêtés complémentaires du 23 mars 2009, 22 décembre 2011 et du 11 janvier 2012.

ASN souhaite :

- \* Mettre à jour les zones exploitées par ASN sur le site :
  - ⇒ Reprise dans les limites d'exploitation ASN de terrain occupés jadis par la société RIPS Recycâble.
  - ⇒ Sortie des limites d'exploitation d'ASN de la zone exploitée par Nexans.
- \* Mettre à jour la réorganisation des lignes de production et le stockage :
  - ⇒ Déplacement des lignes de production d'isolation ISO7, de gainage G2 et armure 24 fils 2.
  - ⇒ Remise en service de la ligne d'isolation et gainage ISO 1.
  - ⇒ Mise en œuvre du silo de stockage de polyéthylène I11.
- \* Inclure les développements du site, avec notamment :
  - ⇒ La mise en service une unité de valorisation de câbles sous-marins.
  - ⇒ Une nouvelle entrée et la création d'un parking salariés au-dessus d'un bassin enterré de rétention des eaux d'extinction 'incendie au niveau de l'ancienne zone RIPS.

Il existe actuellement sur les fonds marins de nombreux câbles à transmission par cuivre, génération précédent la fibre optique, qui sont en l'état. ASN compte se positionner en amont au niveau du marché de la récupération des câbles grâce à ses moyens câbliers et compétences de relevage de câbles en fonds marins et en aval grâce à la mise en place à Calais d'unité de valorisation des câbles.

L'intérêt du projet est double puisqu'il permet de :

- \* Récupérer et valoriser de la matière. Les opérations à réaliser permettront d'extraire des métaux ferreux, non ferreux et des matières plastiques. Il s'agit de produits très demandés sur le marché de la valorisation matière.
- \* Nettoyer les fonds marins lors des opérations de relevage des câbles de télécommunication. La pose dans les fonds marin d'un nouveau câble nécessite plusieurs passages du navire afin de repérer le câble, nettoyer le fond marin, poser et vérifier le nouveau câble. La récupération des anciens câbles permet ainsi de gagner une opération pour les prochaines campagnes de poses de câbles.

## IV BIODIVERSITE

Les zones d'intérêts écologiques situées dans l'environnement d'ASN sont données dans la Erreur ! Source du renvoi introuvable..

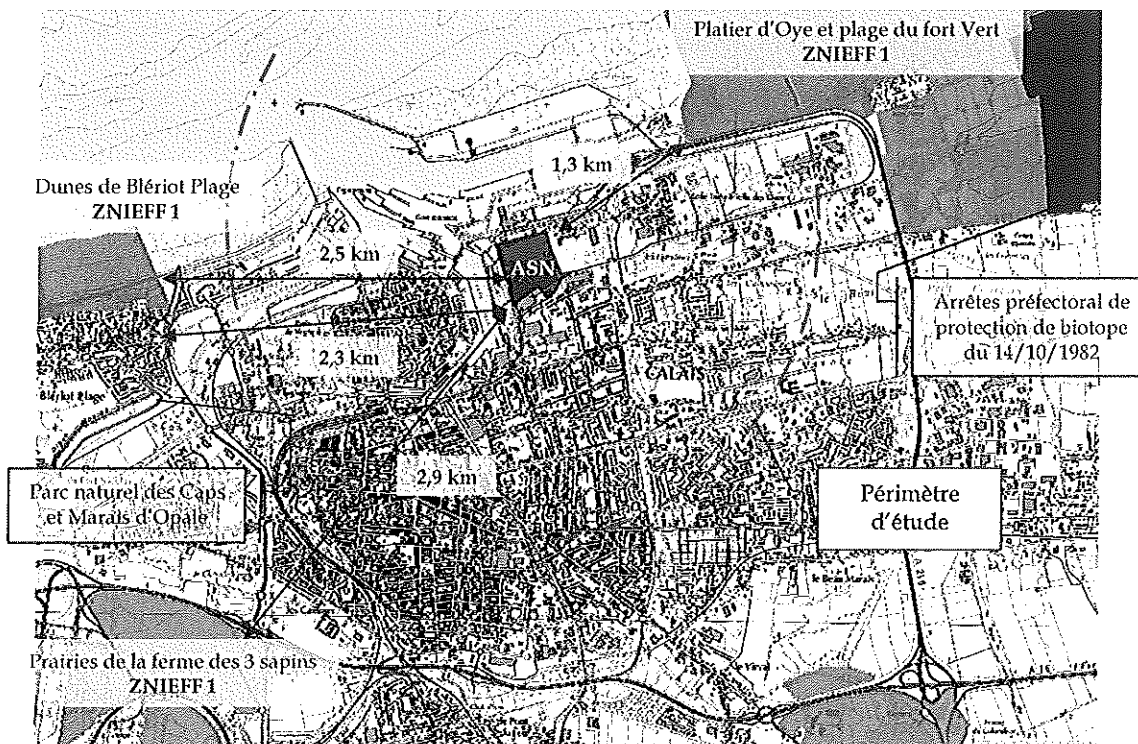


Figure 3 : Localisation des zones d'intérêts écologiques

Les zones naturelles sont situées à plus de 2 km du site sauf la ZNIEFF 1 n° 073 « Platier d'Oye ». Le projet de valorisation de câbles n'impacte pas les ZNIEFF ni les espaces dunaires dans la mesure où les impacts restent confinés et limités au niveau du périmètre du site.

Les zones Natura 2000 situées dans l'environnement d'ASN sont données dans la Figure 4.

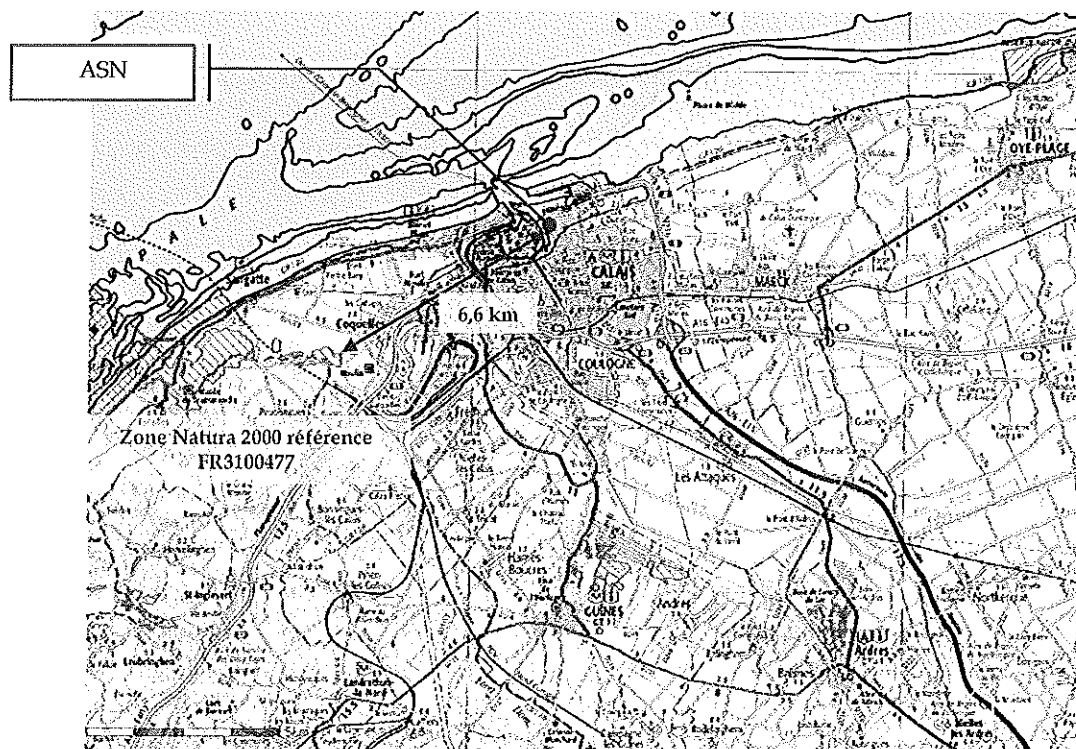


Figure 4 : Localisation des zones Natura 2000

L'étude d'incidence Natura 2000 réalisée au titre de l'article L 414-4 et R122-2 du code de l'environnement permet de conclure que le projet peut être réalisé sans engendrer d'impact sur la zone Natura 2000. Les activités du site ASN n'ont pas de nuisance à la présence de zones d'intérêt écologique (présence de 5 ZNIEFF à proximité du site).

## V PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les modifications apportées au site n'engendrent pas de modification de la nature des terrains et de l'aspect paysager aux alentours du site. L'élaboration des projets se fait en concertation avec un architecte, intégrant les aspects esthétiques du projet dans les plans, en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme de Calais.



## VI SOL

Le projet se situe dans une zone :

- \* Constituée de sables et d'argiles.
- \* Présentant une sismicité modérée.

L'impact potentiel sur les sols est principalement lié aux activités historiquement présentes sur le site.

Une campagne de sondages menée en mai 2013 par Entime a pour objectifs de :

- \* Etablir un état initial relatif à l'annexion de l'ancien site Recycâble.
- \* Evaluer l'état de la qualité du sol et établir un état initial dans le périmètre d'implantation de la future zone de valorisation des câbles et du parking.
- \* Valider la compatibilité des usages futurs, en rapport avec la qualité du sol.

## VII EAU

### VII.1 Gestion des eaux

Le synoptique de gestion des eaux est repris dans la Figure 5.

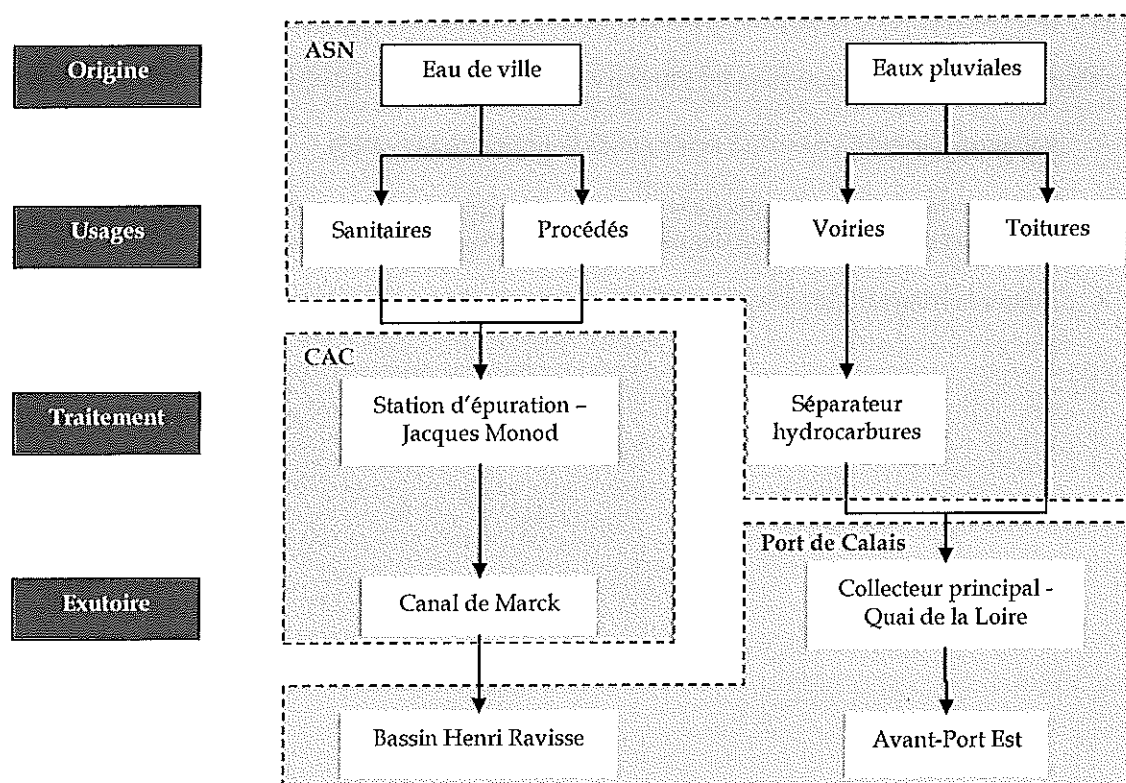


Figure 5 : Synoptique de gestion des eaux du site ASN

Précisons que l'activité de valorisation des câbles se fait via un procédé par voie sèche. Cette activité ne nécessite pas d'apport en eau supplémentaire et n'est pas à l'origine de rejet d'eau de process supplémentaire.

### VII.2 Consommation d'eau

L'évolution de la consommation annuelle est reprise dans le Tableau 1.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Consommation (m³)	58 280	40 117	39 231	44 632	38 032	26 200

Tableau 1 : Historique de la consommation d'eau

### VII.3 Gestion des eaux pluviales

Les rejets d'eaux pluviales se font au niveau de l'avant-port Est de Calais.

L'aspect tamponnement n'est pas nécessaire pour les surfaces imperméabilisées existantes compte tenu que le rejet final au milieu naturel se fait en milieu marin. De plus, aucune exigence en termes de tamponnement de la part du port de Calais, actuel gestionnaire du réseau, n'a été faite

Concernant les nouvelles surfaces imperméabilisées sur la partie Nord du site, l'aspect tamponnement et infiltration n'a pas été retenu.

La modification des surfaces des bassins versants à gérer est liée au fait qu'ASN souhaite être hydrauliquement indépendant de Nexans. L'évolution des surfaces est donc liée à la fois à la réaffectation de certaines surfaces déjà imperméabilisées mais aussi à l'intégration de nouvelles surfaces à gérer (parking du personnel, projet de valorisation des câbles).

### VII.4 Mesures pour limiter l'impact

Les mesures suivantes sont mises en place afin de limiter l'impact des activités d'ASN :

- \* Mise en place de séparateurs d'hydrocarbures permettant de :
  - ⇒ Traiter les eaux de ruissellement du nouveau parking.
  - ⇒ Traiter les eaux de ruissellement de la zone dédiée à l'activité de valorisation de câbles.
- \* 2 campagnes de nettoyage du site par an.
- \* Mesures semestrielles de la qualité des rejets d'eaux d'ASN.

## VIII BRUIT

### VIII.1 Caractérisation des niveaux sonores

Les mesures acoustiques ont été réalisées suivant l'implantation donnée à la Figure 6.



Figure 6 : Implantation des points de mesures

### VIII.2 Conformité des niveaux sonores

Les résultats des mesures acoustiques dans la zone d'étude sont présentés dans les tableaux suivants.

Points de mesure dB(A)	Activité				Arrêt			
	Jour		Nuit		Jour		Nuit	
	Leq	L50	Leq	L50	Leq	L50	Leq	L50
1	59,4	55,6	54,1	52,5	Limites d'exploitation			
2	54,4	52,2	54,3	53,2	Limites d'exploitation			
3	56,1	55,5	54,5	53,6	Limites d'exploitation			
Seuil AP	65		60		-			

Tableau 2 : Résultats des mesures acoustiques - Limites d'exploitation

Points de mesure	Période	Niveaux sonores en dB(A)				Emergence	Seuil AP
		Activité		Arrêt			
		Leq	L50	Leq	L50		
4	Jour (de 7h à 22h)	51,5	47,9	51	48	0,5	5
4	Nuit (de 22h à 7h)	47,8	46,9				

Tableau 3 : Résultats de mesures des niveaux sonores - Zone à émergence

Les niveaux sonores sont conformes aux valeurs seuils imposées par l'arrêté préfectoral du 09 juin 2006.

### VIII.3 Impact du projet

Les sources sonores d'ASN sont les suivantes :

- \* Véhicules de transport, matériels de manutention, engins,...
- \* Installations et équipements :
  - ⇒ Lignes de production.
  - ⇒ Tours aérorefrigérantes.

Le projet de valorisation de câbles est évalué comme peu impactant, le process de valorisation étant dans un bâtiment clos.

C'est le trafic lié aux flux des matières valorisées qui sera la principale source sonore supplémentaire.

L'évolution des niveaux sonores prévisionnels sont repris dans la Figure 7.

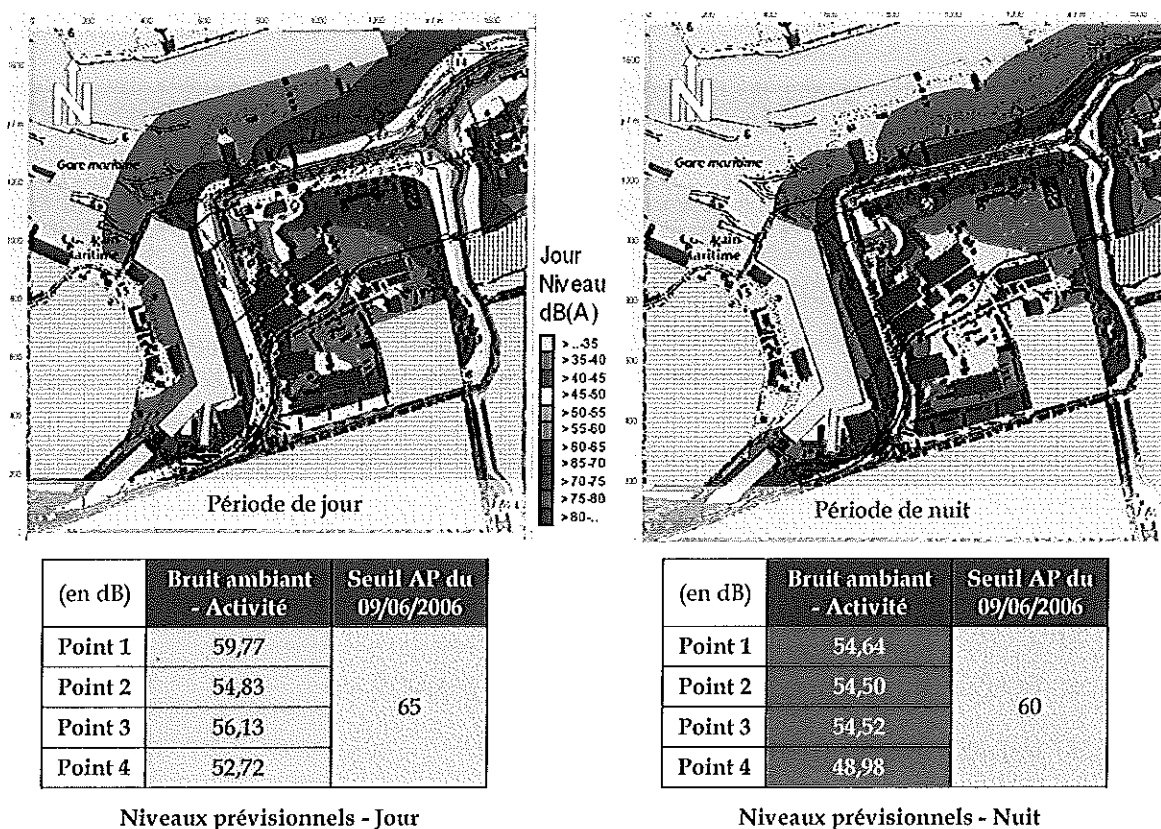


Figure 7 : Impact du projet sur les niveaux sonores

## VIII.4 Conclusion

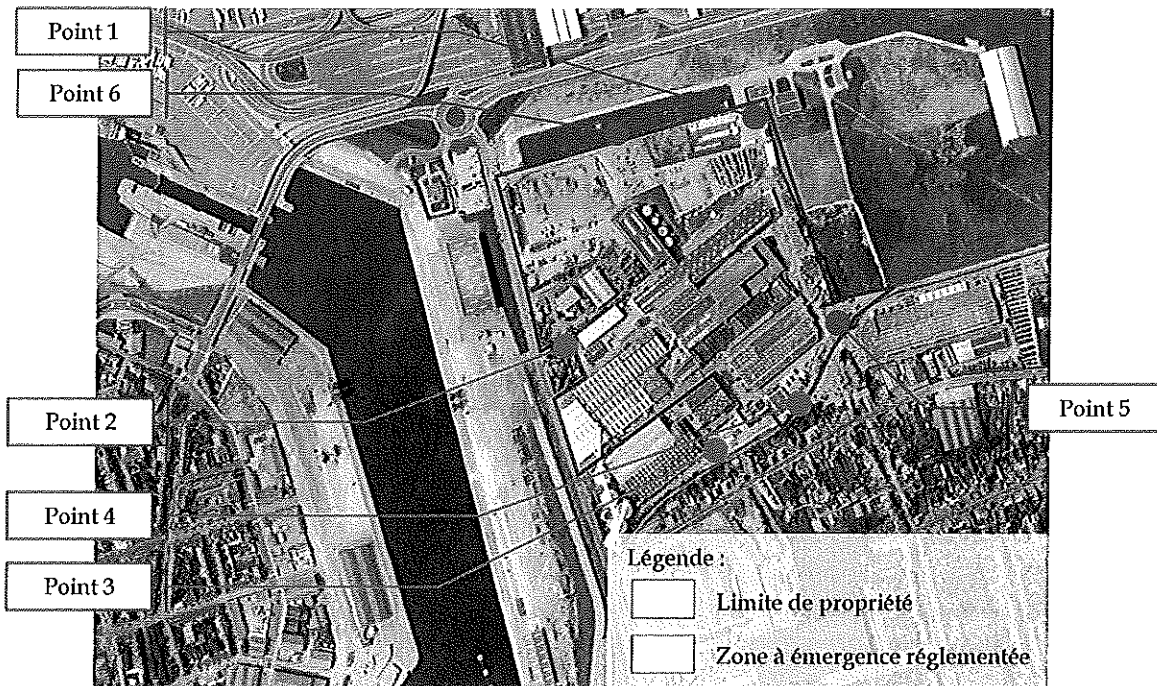
Les niveaux sonores sont conformes aux valeurs seuils imposées par l'arrêté préfectoral du 09 juin 2006.

L'activité de valorisation de câbles engendre des sources sonores supplémentaires liées au trafic n'impliquant pas de modifications sonores notables pour l'environnement extérieur, notamment pour les habitations voisines.

Les lignes de production ainsi que les activités relatives à la valorisation de câbles sont installées dans des bâtiments clos, conception qui permet une atténuation du bruit perçu à l'extérieur des installations.

Une campagne de mesures a été réalisée lors de l'arrêt usine en août 2014 et complétée en janvier 2015. Les points de mesures sont indiqués ci-après, avec notamment l'ajout d'un point 5, située en zone à émergence réglementée, qui tient compte des sources suivantes :

- \* Les TAR pour ASN.
- \* La partie banc de tests de Nexans, situé hors périmètre d'exploitation.



Points de mesure dB(A)	Activité				Arrêt (bruit ambiant)			
	Jour		Nuit		Jour		Nuit	
	Leq	L50	Leq	L50	Leq	L50	Leq	L50
1	56	55,5	55	54,5	Limites d'exploitation			
2	50	47	47	43,5	50	47	47	43,5
3	50	47,5	47	46,5	50	47,5	47	46,5
4	57	50,5	50,5	50	57	50	50,5	50
5	52	49,5	48	47,5	Limites d'exploitation			
6	53,5	51,5	50	49	Limites d'exploitation			
Seuil AP	65		60		-			

Points de mesure dB(A)	Période	Bruit résiduel		Bruit ambiant avec équipements		Emergence	Seuil AP (dB(A))
		Leq	L50	Leq	L50		
2	Jour	55	48,5	50	47	0*	5
	Nuit	51	43,5	47	43,5	0*	3
3	Jour	47,5	43,5	50	47,5	2,5	5
	Nuit	48,5	40,5	47	46,5	6*	3
4	Jour	47,5	43,5	57	50,5	9,5	5
	Nuit	48,5	40,5	50,5	50	9,5*	3

Figure 8 : Campagne de mesure des niveaux sonores - Aout 2014 et janvier 2015

ASN s'engage à réaliser des analyses de bruit complémentaires pour cibler les équipements générateurs de bruit et de mettre en place un plan d'actions adapté.

## **IX AIR**

Les sources de rejets canalisées existantes sont les suivantes :

- \* Installations de combustion.
- \* Lignes de production.

Le projet de valorisation de câbles n'est pas à l'origine d'une nouvelle source de rejets canalisés.

Les modifications apportées aux lignes de production sont les suivantes :

- \* Déplacement des lignes ISO7 et G2, 24 fils 2.
- \* Remise en marche de la ligne ISO1 : la dernière campagne de mesure de la qualité des rejets des lignes de production tient compte de cette modification.

ASN procède à une autosurveillance de la qualité des rejets des chaudières tous les 3 ans conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 09/06/2006:



## **X DECHETS**

Les déchets sont triés en interne afin de favoriser leur valorisation (mise en place du tri sélectif).

Un registre de suivi des flux de déchets et de leur élimination est en place.

## **XI TRAFIC**

### **XI.1 Trafic lié au projet de valorisation de câbles**

Le trafic généré dans le cadre du nouveau projet de valorisation de câbles est le suivant :

- \* Réception des câbles par bateau (à quai).
- \* Enlèvement des bennes de stockage de matières valorisée : 5 poids lourds / jour.
- \* Circulation du personnel affecté à cette activité de valorisation de câbles : 20 véhicules légers /jour.

L'acheminement des câbles par bateau permet à ASN de limiter son impact en terme de trafic.

### **XI.2 Conclusion**

La création de la nouvelle entrée permet de limiter la circulation des poids-lourds au niveau du quai de la Loire.

Afin d'optimiser les rotations de poids lourds, les volumes et zones de stockage bennes par matériaux récupérés seront étudiées pour chaque campagne de valorisation de câbles.

## **XII EFFETS CUMULÉS**

Les projets connus se trouvant dans le rayon d'affichage (périmètre d'étude) de 2km correspondent au projet de développement économique du Port de Calais (géré par le conseil régional Nord Pas de Calais) ainsi que le projet de développement de Tioxide.

## **XIII UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE**

Les principales sources d'énergie nécessaire au fonctionnement du site sont l'électricité.

Afin de limiter les consommations d'électricité, l'utilisation de l'éclairage naturel a été privilégiée.

Les modifications apportées au site (modifications des activités autorisées et modifications liées au projet de valorisation des câbles) n'engendrent pas de consommation supplémentaire de gaz.

## XIV EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE

### XIV.1 Sources d'émissions

Les eaux polluées, dans le cadre de la survenue d'un incendie, ne sont pas à prendre en compte dans cette étude étant donné qu'il s'agit d'une pollution accidentelle. L'étude de risques sanitaires concerne quant à elle les risques chroniques.

Les eaux pluviales sont dirigées vers l'avant-port Est de Calais qui ne constitue pas une zone de pêche ni une zone de baignade. Les eaux pluviales ne sont pas retenues pour la réalisation de l'étude de risque sanitaire.

Les rejets canalisés des chaudières, des lignes de production sont retenus pour la réalisation de l'étude de risque sanitaire.

Cette étude prend en compte :

- \* La qualité de l'environnement actuelle (air ambiant ...).
- \* L'impact des installations d'ASN sur la qualité de cet environnement.

### XIV.2 Agents retenus

Les conditions de transfert vers l'homme sont données dans le Tableau 4.

Agents polluants	Paramètres de choix des VTR			
	Exposition	Transfert	Absorption	Cible
Poussières	Continue	Air	Inhalation	Homme
Benzène			Inhalation Ingestion	
Chrome VI				
Cuivre				
Nickel				
Bruit			Voie auditive	

Tableau 4 : Agents retenus pour l'ERS

### XIV.3 Evaluation de l'exposition

La modélisation des effets directs sur l'Homme par inhalation de polluants atmosphériques ainsi que les effets indirects par ingestion des retombées atmosphériques montre que les émissions dues au projet ne sont pas en mesure de créer un risque sanitaire pour les populations environnantes.

L'impact sonore futur, associé au fonctionnement du site ASN, est négligeable au regard de la santé des populations riveraines.

## **XV REMISE EN ÉTAT DU SITE**

Conformément à l'article L.511-1, le site sera placé dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés dans cet article.

L'état du site devra permettre un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R.512-39-2 et R.512-39-3.

## **XVI MTD**

Aucune BREF n'est applicable à l'activité d'ASN.

## XVII CONCLUSION

Les conclusions de l'étude d'impact sont les suivantes :

- \* Environnement non sensible d'un point de vue biodiversité.
- \* Les impacts sont limités :
  - ⇒ Absence de rejets d'eau de process supplémentaire.
  - ⇒ Quantité de déchets limitée et dangerosité des déchets réduite.
  - ⇒ Trafic réduit, limitation de la circulation des poids lourds en centre-ville grâce à la nouvelle entrée.
  - ⇒ Niveaux sonores et niveaux d'émergence sont respectés, les sources sonores sont limitées.
  - ⇒ Meilleures Techniques Disponibles : pas de MTD spécifiques aux activités de valorisation de câbles.